

Délibération 2025-014

**Administration Générale - Reconnaissance EPAGE du Syndicat Mixte du Bassin
Versant Tarn Aval (SMBVTAv) et modification des statuts en conséquence**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 avril 2025.

Participants

Bessières	Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	Mme BRINGUIER Corinne, M CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
M. DARENGOSSE Ludovic a donné pouvoir à Mme MONCERET Mylène
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

Conseiller excusé

M BRAGAGNOLO Patrice

Conseillers absents

M. HAMDANI Aïli
Mme LAVAL Carole
M. MAUREL Cédric
Mme RIVIERE Christel
M. ROUX Didier

Secrétaire de séance

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Exposé

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le dossier de demande de reconnaissance Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) de l'ensemble du périmètre administratif du SMBVTav a reçu un avis favorable :

- Du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 11/06/2024 ;
- De la commission planification du Comité de Bassin Adour-Garonne en date du 13/06/2024.

Le Comité syndical du SMBVTav, réuni le 12 décembre 2024 (délibération 2024/18), a approuvé à l'unanimité la reconnaissance EPAGE et la modification des statuts.

Il convient à présent aux membres, et donc à la CCVA, d'approuver la reconnaissance EPAGE et d'approuver la révision des statuts du syndicat en conséquence.

La fin de la procédure sera matérialisée par la prise d'un arrêté préfectoral interdépartemental.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la reconnaissance EPAGE sur l'ensemble du périmètre d'intervention du SMBVTav ;
- **D'adopter** les modifications correspondantes dans les statuts du SMBVTav telles que présentées dans les statuts joints à la présente délibération ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

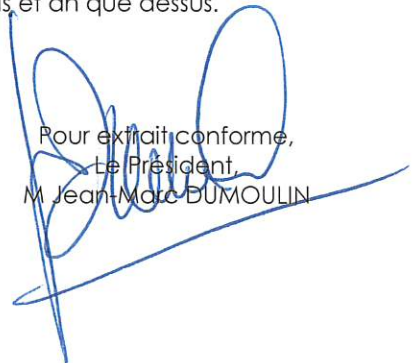
Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme BLANCHARD ESSNER Sonia



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

23 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.